

PROCES VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la mairie de Calvi, le mercredi 16 octobre 2002

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à sa saisine par le maire de Calvi le 19 septembre 2002, la grande commission nautique s'est réunie le mercredi 16 octobre 2002 dans les locaux de la mairie de Calvi, pour émettre un avis sur le projet de démolition et de reconstruction du quai d'honneur du port de plaisance de Calvi.

La commission était composée de :

MM	Jean-François Huberdeau, capitaine de vaisseau, de l'inspection général des armées (marine)	Président
	Michel Even, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Jean-Michel Chevalier, directeur départemental des affaires maritimes	Membre de droit
	Alain Casanova	Membre temporaire
	Gilbert Coiffier	Membre temporaire
	Ernest Colombani	Membre temporaire
	Xavier Mathieu	Membre temporaire
	Eric-Roch Villain	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Brethome Miguel	DDE SMP
Canivet Yves	
Carducci Jean-Pierre	Corailleur
Jouan Jean-Pierre	DDE SMP
Paolini Gracieuse	Mairie de Calvi, directeur du service travaux publics
Tapias Armand	

La visite du site a été effectuée préalablement à la réunion par le président et le secrétaire.

En ouverture de séance, le président remercie les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Il s'agit du projet de démolition et de reconstruction du quai d'honneur du port de plaisance de Calvi. Les travaux prévus sont décrits dans le dossier de présentation du projet transmis par la mairie de Calvi.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté par Mr Jouan aux participants. L'objectif est de profiter de la démolition du quai d'honneur, rendue obligatoire par son état de vétusté, pour reconstruire un nouveau quai en augmentant la surface du port de plaisance et en y diminuant l'agitation du plan d'eau.

SYNTHESE DES DEBATS

Les résultats de l'étude sur l'agitation (§ III.2 du projet) sont remis en cause par la majorité des utilisateurs du port qui disent observer plusieurs fois par an une houle pouvant atteindre 1,5 m (donc bien supérieure aux résultats présentés de l'étude de modélisation) à l'intérieur des ports de plaisance et « Calellu ».

Considérant l'importance de l'agitation du plan d'eau pour la sécurité des utilisateurs et des navires, le président propose que la validité de cette étude soit confirmée, par comparaison avec des observations in situ, qui n'ont pour l'instant pas été réalisées.

Mr Colombani indique que la structure du quai existant n'amortit pas suffisamment la houle et souhaite que le futur quai soit conçu pour réduire l'agitation dans le port de plaisance. Les utilisateurs du port de pêche émettent une opposition à cette demande, estimant que toute modification du quai engendrant une diminution de la houle dans le port de plaisance risque d'accroître, par réflexion, celle dans le port « Calellu ». Ils indiquent également qu'il était prévu d'équiper la jetée du large à port « Calellu » d'un dispositif d'amortissement de la houle mais que rien n'a été fait. Mr Chevalier indique qu'il pourra rechercher le procès-verbal de la commission nautique locale se rapportant à cette opération pour vérifier les recommandations qui avaient effectivement pu être émises.

Le président demande aux représentants de la mairie si des travaux sur la jetée du large permettant d'y réduire l'agitation sont envisagés. Il est répondu que rien n'est actuellement prévu mais que cela pourrait être étudié.

Interrogé par le président sur la gêne que pourrait occasionner la présence de navires du côté extérieur du quai d'honneur, le pilote estime que le risque est faible. Il est cependant important que ni la zone d'évitage ni l'accès au port « Calellu » ne soient engagés par les navires à quai et les moyens d'ancrage.

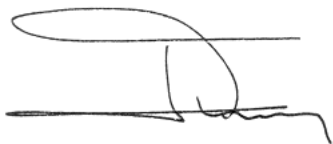
CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 16 octobre 2002 à la mairie de Calvi pour émettre un avis sur le projet de reconstruction du quai d'honneur.

Elle n'a pas d'opposition au projet sous les réserves suivantes :

- s'assurer que les solutions adoptées pour tranquilliser le port de plaisance n'augmentent pas l'agitation du port « Calellu » en vérifiant par des mesures in situ que les études présentées sont véritablement représentatives de la réalité ;
- s'assurer que la tranquillisation dans le port de plaisance soit suffisante ;
- prévoir des travaux de tranquillisation du port « Calellu » si la reconstruction du quai d'honneur y accroît l'agitation ;
- limiter la taille des navires s'amarrant à l'extérieur du nouveau quai d'honneur à 25 m et disposer de moyens d'ancrage adaptés laissant libre l'accès à la passe du port « Calellu » et n'empiétant pas le cercle d'évitage du port de commerce.

Le président
Jean-François Huberdeau



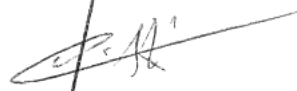
Les membres
Michel Even



Jean-Michel Chevalier



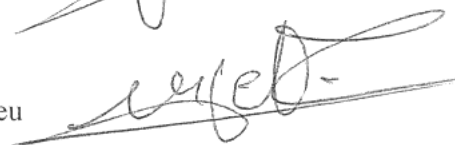
Gilbert Coiffier



Alain Casanova



Xavier Mathieu



Eric-Roch Villain



Ernest Colombani

